



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 1 mai 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-05-114 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout des points suivants :

- 7.4 La Berce du Caucase
- 11.2 Enseigne de lavage de bateaux

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017

2017-05-115 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a trois (3) personnes présentes dans la salle. M. Mailhot donne ses félicitations pour les fleurs qui ont été plantées à Ogden car elles sont très agréables à voir. Il demande si le conseil a trouvé des solutions pour la Berce du Caucase, donc le point 7.4 sera traité en premier.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 11 avril dernier.

6.4 Modification d'une dérogation mineure – Laurent Lessard – matricule 0593 90 8699

CONSIDÉRANT QUE M. Laurent Lessard avait fait une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage attaché à la résidence avec la pièce en haut du garage se connectant avec les pièces à l'étage de la résidence, pour que ce garage puisse être construit à 3.3 mètres de la marge de recul latérale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accordé cette dérogation mineure, de par sa résolution 2014-03-050;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau garage a été construit et que sa localisation respecte le plan d'implantation accepté par l'inspecteur municipal mais ne respecte pas le libellé de la dérogation mineure en regard du bâtiment principal même s'il respecte cette dérogation mineure quant à la marge latérale accordée par cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier cette anomalie, la résolution 2014-03-050 doit être modifiée en remplaçant le considérant suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour la construction d'un garage attaché à la résidence avec la pièce en haut du garage se connectant avec les pièces à l'étage de la résidence »;

par le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour la construction d'un garage »;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette situation anormale et a voté à l'unanimité de recommander au conseil de modifier la résolution 2014-03-050 en autorisant le fait que le garage ne soit pas attaché à la résidence principale, afin de régulariser la situation;

2017-05-116

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil reconnaît cette anomalie et appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de régulariser cette anomalie et modifie donc la résolution 2014-03-050 en remplaçant le considérant suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour la construction d'un garage attaché à la résidence avec la pièce en haut du garage se connectant avec les pièces à l'étage de la résidence »;

par le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour la construction d'un garage ».

QUE le conseil autorise donc le fait que le garage construit ne soit pas attaché à la résidence principale, et confirme que le reste de la résolution 2014-03-050 (sauf le considérant remplacé, tel que mentionné ci-haut) accordant la dérogation mineure soit toujours valide.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – William Jones – matricule 1192 18 7662

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Yanick Gauthier pour la propriété appartenant à M. William Jones avec matricule 1192 18 7662;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de pouvoir inclure l'ancien champ d'épuration au nord de la maison et de soustraire l'usage du puits qui fait partie d'un usage résidentiel alimentant la maison sise au 1220 chemin Derrick;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le lot aura une superficie totale de 1 637,2 mètres carrés, et que la séparation du lot créera une non-conformité également avec la marge latérale droite qui se situe à 2,56 mètres de la ligne, et que l'article 25 du règlement de lotissement pourrait s'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE M. Jones a cédé à sa fille Angela Jones une partie de son aire résidentielle de 5 000 mètres carrés ainsi que la résidence qui s'y trouve par droits acquis et qu'il conserve l'autre portion de l'aire résidentielle sur laquelle est implantée sa propre résidence, ainsi que le terrain adjacent situé en zone agricole, et maintenant qu'il veut vendre à M. Gauthier, M. Jones doit incorporer son champs d'épuration à l'intérieur de la partie résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2017-05-117

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété appartenant à M. William Jones, ayant le matricule 1192 18 7662, autorisant que son champs d'épuration soit inclus à l'intérieur de son lot résidentiel.

ADOPTÉE

6.6 Demande de dérogation mineure – Fiducie Lussier Viau – matricule 0588 60 0208

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Fiducie Lussier Viau pour sa propriété avec matricule 0588 60 0208;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Fiducie Lussier Viau est de pouvoir faire l'installation d'une clôture bordant le chemin et que la hauteur de cette clôture excéderait la hauteur maximale de 1,8 mètres (6 pieds) qui est prévue par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE Fiducie Lussier Viau voudrais faire l'installation de cette clôture afin de protéger les végétaux des déversements de neige causés par la déneigeuse l'hiver et de préserver l'intimité;

CONSIDÉRANT QUE le plan respecte la marge de 2 pieds de la rue mais déroge en hauteur si on calcule la hauteur à la base de la clôture;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil de ne pas accepter d'accorder la demande, et suggère plutôt la plantation d'une clôture naturelle par la plantation d'arbres, d'arbustes ou de conifères;

2017-05-118

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la dérogation mineure pour cette propriété de Fiducie Lussier Viau, ayant le matricule 0588 60 0208, et refuse donc l'installation de cette clôture dérogatoire.

QUE le conseil appuie la suggestion du comité consultatif d'urbanisme qu'une clôture naturelle pourrait y être plantée, consistant en la plantation d'arbres, d'arbustes ou de conifères.

ADOPTÉE

6.7 Modification de la résolution d'appui à une demande à la CPTAQ – Fiducie Jacques Dessureault

CONSIDÉRANT QUE Fiducie Jacques Dessureault, propriétaire de la propriété avec matricule 0793 73 4758, a fait une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour pouvoir démolir l'ancienne résidence avec grange attachée qui sont présentement situées sur cette propriété et y construire une nouvelle résidence à l'emplacement de la grange actuelle, et ainsi se servant de son droit acquis de 5,000 mètres carrés, et aussi pour pouvoir y avoir une piste d'atterrissage privée;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a besoin d'une résolution du conseil municipal afin de leur permettre de poursuivre le traitement de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace disponible dans le territoire d'Ogden hors de la zone agricole pour satisfaire la demande de Fiducie Jacques Dessureault;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de résolution d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ et recommande au conseil d'émettre une résolution autorisant Fiducie Jacques Dessureault de démolir la maison et la grange existantes pour pouvoir rebâtir au même emplacement que la grange démolie avec son droit acquis de 5,000 mètres carrés et aussi autorisant la piste d'atterrissage car celle-ci ne va pas à l'encontre des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté la résolution 2017-04-081 appuyant la demande de Fiducie Jacques Dessureault, auprès de la CPTAQ, mais que cette résolution avait omis de se prononcer sur le volet pour la piste d'atterrissage privée qui devait aussi être inclus dans la résolution;

2017-05-119 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne son appui à la demande de Fiducie Jacques Dessureault, auprès de la CPTAQ.

QUE le conseil confirme qu'il n'y a aucun autre espace disponible dans le territoire d'Ogden hors de la zone agricole pour satisfaire la demande de Fiducie Jacques Dessureault.

QUE le conseil confirme qu'une piste d'atterrissage privée ne va pas à l'encontre des règlements de la municipalité.

QUE le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Fiducie Jacques Dessureault, qui souhaite que cette Commission autorise la démolition de l'ancienne résidence avec grange attachée qui sont présentement situées sur cette propriété et la construction d'une nouvelle résidence à l'emplacement de la grange actuelle, et ainsi l'utilisation du droit acquis de 5,000 mètres carrés, et y autorise aussi une piste d'atterrissage privée.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 12 avril dernier.

7.2 Conférence gratuite sur la protection des milieux naturels pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QU'une conférence gratuite portant sur la protection des milieux naturels par les municipalités : pouvoirs et enjeux aura lieu prochainement;

CONSIDÉRANT QUE cette conférence d'une soirée se tiendra à Granby le 10 mai 2017 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette conférence;

2017-05-120 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à assister à cette conférence se tenant le 10 mai 2017.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette conférence.

ADOPTÉE

7.3 Vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines

2016-05-121 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden participera à la vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines organisée par la MRC de Memphrémagog en 2017.

QUE le prix facturé aux citoyens soit fixé selon les recommandations de la MRC.

QUE le conseil confirme son autorisation et confirme qu'un dépliant a été posté à tous les citoyens d'Ogden afin qu'ils puissent se prévaloir de cette offre.

ADOPTÉE

7.4 La Berce du Caucase

CONSIDÉRANT QUE la Berce du Caucase est une plante invasive qui peut représenter un danger pour la santé car le contact avec sa sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées parfois graves;

CONSIDÉRANT QUE cette plante a été retrouvée sur une propriété à Ogden;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'arrêter la propagation de cette plante dans la municipalité d'Ogden;

2017-05-122 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de faire des recherches afin de trouver la meilleure solution pour ce problème de la Berce du Caucase.

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement et le comité consultatif en environnement, à agir afin d'arrêter la propagation de cette plante en utilisant la meilleure méthode déterminée, et autorise un budget d'un montant maximal de 1,500\$ pour ce faire.

QUE le conseil stipule que le propriétaire de la propriété affectée par la Berce du Caucase doit aussi contribuer au coût de son éradication, si possible.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 10 avril dernier.

8.2 Entretien des abords des chemins

2016-05-123 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE l'inspecteur de la voirie soit autorisé à embaucher les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. - Claude Montminy pour faire couper l'herbe aux abords des chemins, au taux de 130.00\$ de l'heure taxes en sus.

ADOPTÉE



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.3 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins non-pavés 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2017-04-087;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Construction Goudreau inc. au prix de 77,520.00\$, taxes en sus;

2017-05-124 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat de rechargement des chemins non-pavés à la compagnie Construction Goudreau inc. au prix de 77,520.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.4 Nettoyage des chemins d'asphalte, des surfaces de ponts et des intersections municipaux

2017-05-125 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme que l'inspecteur de la voirie a été autorisé à embaucher les services de Ferme Michel Bélanger S.E.N.C. pour faire nettoyer les chemins d'asphalte, les surfaces de ponts et les intersections municipaux, pour une dépense maximale de 1,600\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Octroi du contrat pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe de par sa résolution 2017-04-092;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 90,862.00\$, taxes en sus;

2017-05-126 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe à la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 90,862.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 79,880.14\$ et les salaires s'élèvent à 17,339.89\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 97,220.03\$.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-05-127 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 25,481.01 \$

2017-05-128 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers 2016 et du rapport du vérificateur

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2016 ainsi que le rapport du vérificateur.

9.4 Dépôt des états financiers pour le premier trimestre 2017

La directrice générale dépose les états financiers pour le premier trimestre 2017.

9.5 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant a fourni son rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité de Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, lequel rapport a été déposé par la directrice générale et copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis à Recyc-Québec avant le 1^{er} juillet 2017 selon la loi;

2017-05-129 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden autorise la directrice générale à transmettre le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité de Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

9.6 Vente pour taxes – convention avec la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QU'une liste de propriétés ayant des arrrages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour la vente aux enchères qui se tiendra le 8 juin 2017 prochain au bureau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les avis n'ont pu être signifiés pour un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité relativement à la vente pour taxes de l'immeuble pour lequel la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du *Code municipal* a été retournée;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-05-130 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité, Jean R. Roy et Robert Lebrun ayant manifesté leur dissidence

QUE le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour indemniser celle-ci et ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour arrrages de taxes de l'immeuble mentionné et décrit dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du *Code municipal*, vente qui aura lieu le 8 juin prochain.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale

2017-05-131 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 160.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.2 Lavage des fenêtres de l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de l'Hôtel de ville doivent être lavées (intérieur et extérieur);

CONSIDÉRANT QUE madame Sherri Essaff Rediker a offert d'effectuer ce travail à raison de 13.00\$ de l'heure, avec son mari Paul Rediker pour l'assister pour les fenêtres extérieurs;

2017-05-132 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à embaucher Mme Sherri Essaff Rediker et M. Paul Rediker pour faire ce travail à raison de 13.00\$ de l'heure.

ADOPTÉE

10.3 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2017-05-133 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.4 Permanence de M. Jean-Philippe Robitaille

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Carignan a pris sa retraite de son poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à la fin de décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Philippe Robitaille a été engagé par la municipalité à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et a commencé son travail le 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Robitaille s'est terminée le 3 avril 2017 et que le conseil doit maintenant décider de sa permanence;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'entente de travail avec M. Robitaille et se trouve satisfait avec la qualité du travail effectué;

2017-05-134 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste permanent d'inspecteur en bâtiment et en environnement à monsieur Jean-Philippe Robitaille.

QUE cette permanence prend effet le 1 mai 2017.

ADOPTÉE

10.5 Achat de cartes d'affaires pour la municipalité

2017-05-135 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat de 500 cartes d'affaires pour la municipalité moyennant une dépense de 55.22\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.6 Appui au futur projet « Québec Amis des Aînés »

CONSIDÉRANT QUE le Pont, organisme de justice alternative, est porteur d'un projet qui concerne la prévention des mauvais traitements, de l'abus et de l'intimidation envers les aînés qui sera déposé au programme Québec Ami des Aînés, soutien à des projets nationaux et à l'expérimentation, à l'été 2017, et que l'appui de la Municipalité d'Ogden est demandé;

2017-05-136 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à envoyer une lettre d'engagement au Directeur du Pont, M. Pierre Marcoux, démontrant son appui à ce projet.

ADOPTÉE

10.7 Plaque commémorative dédiée à M. Harry Isbrucker au Marais de Marlinton

CONSIDÉRANT QUE M. Harry Isbrucker, qui était une personne ayant offert beaucoup de son temps faisant plusieurs contributions pour le bien-être de la communauté d'Ogden, est décédé récemment;

CONSIDÉRANT QU'en appréciation des maintes contributions faites par M. Isbrucker qui ont bénéficié à la population de la municipalité d'Ogden, le conseil désire faire fabriquer et installer une plaque commémorative dédiée à la mémoire de M. Harry Isbrucker, et cette plaque pourrait être installée près de la passerelle en bois qui se trouve au Marais de Marlinton;

2017-05-137 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à obtenir des prix pour la fabrication d'une telle plaque commémorative et en informer le conseil.

ADOPTÉE

10.8 Réparations au mur arrière de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'il y a des trous dans une section du revêtement extérieur du mur arrière de l'hôtel de ville, et qu'il serait important que ces trous soient réparés avant que l'eau ne se pénètre à l'intérieur de la bâtisse et cause des dommages;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-05-138 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager une compagnie pour faire les réparations des trous dans le revêtement extérieur du mur arrière de l'hôtel de ville et autorise le paiement de ces travaux à leur taux horaire, mais que s'il appert que des réparations plus approfondies sous le revêtement extérieur du mur s'avèrent nécessaires, le conseil sera avisé et une décision sera prise à cet effet.

ADOPTÉE

10.9 Évènement 50^e anniversaire de Memphrémagog Conservation Inc.

CONSIDÉRANT QUE Memphrémagog Conservation Inc. organise un évènement afin de célébrer les 50 ans d'engagement de l'organisme pour l'environnement et invites les membres du conseil municipal et la directrice générale à assister à cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement d'une soirée se tiendra à Magog le 20 mai 2017 à 17 heures et que le coût pour assister à cet évènement est de 35\$ par personne, sauf pour le maire qui a été invité à y assister gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale se sont dit intéressés à assister à cet évènement;

2017-05-139 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cet évènement se tenant le 20 mai 2017.

QUE le conseil autorise le paiement du coût de 35\$ pour la directrice générale et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet évènement.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Tarification des rampes de mise à l'eau pour 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire harmoniser ses tarifs pour les rampes de mise à l'eau sur son territoire avec tous les postes de lavage des municipalités riveraines de la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre des représentants des municipalités riveraines du lac Memphrémagog pour décider de ce sujet a eu lieu en 2016 et des tarifs ont été acceptés par tous ces représentants, et qu'aucune municipalité n'a manifesté le désir de les augmenter en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a présentement les deux (2) règlements suivants en vigueur à ce sujet : Règlement no. 2013.02 intitulé Règlement no. 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville et le Règlement no. 2013.03 intitulé Règlement no. 2013.03 modifiant le règlement no. 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville, et que ces deux (2) règlements contiennent déjà les mêmes tarifs que ceux acceptés par les représentants des municipalités riveraines en 2016;

2017-05-140 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE pour la saison estivale 2017, les tarifs indiqués dans ces règlements resteront en vigueur.

ADOPTÉE



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11.2 Enseigne de lavage de bateau

2017-05-141 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'une enseigne de lavage de bateau obligatoire pour les usagers de la descente à bateau, au coût maximal de 50\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Résolution d'appui à la formation de la Régie incendie du secteur Est de la MRC Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a participé à la démarche et a obtenu l'information qu'elle jugeait nécessaire afin de poursuivre l'analyse pour former une Régie incendie pour le secteur Est de la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden désire recevoir plus de précision concernant certains points à être validés avec l'aide de ressources externes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden accepte que la répartition des coûts se fasse selon la méthode proposée pour l'an un (1) qui a été présenté le 30 mars 2017 à l'ensemble des élus municipaux du territoire de la future Régie;

2017-05-142 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden défraie le montant de 1,540\$, ce qui représente sa quote-part du budget de 20,000\$ prévu afin:

- Qu'une firme comptable procède à une évaluation externe de la méthode de répartition choisie, valide les pourcentages de répartition basé sur les résultats réel redressés de 2016, valide les richesses foncières uniformisées pour les bâtiments et les risques associés à chaque municipalité;
- Qu'un expert indépendant évalue les actifs majeurs de chaque service actuellement en opération.

QUE le chèque sera émis au nom de la Régie incendie Massawippi qui verra à la gestion des factures et aux paiements des professionnels choisis.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow a informé l'assemblée que le 25 avril, Memphrémagog Conservation Inc. a présenté leur plan de conservation pour Ogden. Il a aussi fait un rappel que le 26 mai, MCI donnera des arbres gratuitement aux citoyens d'Ogden, et qu'un chêne sera planté par MCI à l'hôtel de ville ce même jour pour célébrer son 50^e anniversaire. M. Sudlow a mentionné que monsieur Harry Isbrucker a été honoré avec une médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur du Québec pour son travail bénévole exceptionnel, et c'est son épouse Danielle Caron qui a fièrement accepté cette médaille en son nom. M. Sudlow a assisté au dîner annuel de remerciement aux bénévoles du CAB Rediker le 28 avril, et Ogden était bien représenté par plusieurs bénévoles qui sont citoyennes de notre municipalité. M. Sudlow a mentionné que l'exposition du Cercle des



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Fermières qui s'est tenu le 22 avril a été un grand succès. Il a enfin annoncé que la course à pieds de 5 kilomètres qu'il organise à Stanstead à chaque année se tiendra le 8 juillet 2017.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow a mentionné qu'un représentant de la police de Sherbrooke a fait une présentation à la MRC, offrant de servir les municipalités avec leur centre d'appel pour le 9-1-1. Comme la plupart des municipalités sont desservies par le centre d'appel de Lévis, ce serait un sujet à regarder plus profondément si jamais les municipalités avoisinantes voudraient faire ce changement.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Tremblay demande pourquoi sa compagnie n'a pas été invitée à l'appel d'offres pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe. M. Jean Roy lui a expliqué que c'était une décision du comité de voirie et que seules les compagnies de construction y étaient invitées. Le conseil a demandé à la directrice générale de faire des recherches pour voir si la compagnie de M. Tremblay pourrait être invitée pour soumissionner sur de tels projets dans le futur. Mme Rousseau demande pour qui sont les cartes d'affaire mentionnées au point 10.5, et la directrice générale lui répond que les cartes sont pour la municipalité avec une espace dessus pour que les employés puissent y indiquer leur nom, s'il y a lieu.

2017-05-143 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 30 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière